

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECOR 009-9644/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée au titre de l'année 2021 MET 21/18295/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence «AMP2R» rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes. Ainsi, à l'issue de l'opération, une communication d'une analyse genrée du projet devra être transmise à votre correspondant du Territoire Marseille-Provence et de la Métropole.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

d'activités. Les Plans de déplacements inter-entreprises PDIE sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

La Cité des Entrepreneurs, association de loi 1901 a été créée en 2000. Elle met en place des actions destinées à faciliter les échanges, accueillir, informer, établir des passerelles entre les entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou attirées par ce grand projet de renouvellement urbain et de développement économique.

Le programme d'intérêt national Euroméditerranée place Marseille au rang de première place économique d'Europe du Sud avec plus 37000 emplois privés et 6 500 emplois publics regroupés sur un territoire en pleine mutation.

Créée initialement pour fédérer les entreprises installées sur le secteur d'Euroméditerranée, l'association est aujourd'hui tournée vers le renouveau économique de la Cité Phocéenne et œuvre en faveur de l'insertion, l'emploi, la formation, l'innovation, des enjeux de développement durable, de RSE et d'attractivité du territoire, mais également de la mobilité.

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée est une association loi 1901 qui a pour objectif l'animation et la promotion des entreprises attirées par le projet Euroméditerranée. Acteur économique incontournable de la ville de Marseille, l'association est un partenaire de référence dans le développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'association est présidée par Sandra CHALINET et compte deux salariés permanents. L'association couvre aussi bien les entreprises implantées sur le secteur Euroméditerranée que celles intéressées par l'attractivité du projet. L'association totalise plus de 250 adhérents de l'aire métropolitaine.

Malgré la présence d'une offre de mobilité exhaustive, la voiture individuelle reste l'un des moyens privilégiés pour se rendre sur le territoire d'Euroméditerranée, dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Lauréate de l'appel à projets Sulumob, l'association a été dans le cadre de son projet au-devant des entreprises concernant le déplacement des salariés. La connaissance engrangée a permis de réfléchir à un plan d'actions et de renforcer sa légitimité sur la thématique. Aujourd'hui, les entreprises interpellent régulièrement la Cité sur le sujet de la mobilité.

La Cité, dont la mission est de répondre aux problématiques et besoins des entreprises, se veut leur porte-parole privilégié sur ces questions de mobilité sur le périmètre d'Euroméditerranée et prévoit en 2021 de programmer une action spécifique dans le domaine de la Mobilité, portant sur la mise en œuvre d'un plan de mobilité inter-entreprises (PDMIE).

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée propose de :

- Mettre en place et coordonner la gouvernance du Plan de Mobilité,
- Identifier les enjeux, objectifs et comptes de déplacements,
- Poursuivre le travail de diagnostics et d'état des lieux déjà engagé,
- Recruter un-e conseiller-e mobilité pour l'animation et le suivi du PDMIE,
- Renforcer le partenariat avec Laboratoire de Psychologie Sociale afin de compléter les indicateurs de suivi sur les changements de comportement,
- Accompagner la mise en œuvre de la ZFE (impacts habitudes mobilité, solutions alternatives adaptées aux besoins),
- Faire le lien entre les problématiques RH (recrutement/ « turnover ») par filière des entreprises et mettre en place des actions mobilité adaptées.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association La Cité des Entrepreneurs de 20 000 euros pour l'exercice 2021, qui se répartit ainsi :

- une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros afin de poursuivre le déploiement des plans de mobilité et plans de mobilité interentreprises,

- une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 13 avril 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur du développement économique de son territoire.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 euros au titre de l'année 2021 à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée. Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros pour la mise en œuvre et l'animation d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité,
- une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 :

- A hauteur de 15 000 euros au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature 6574.
- A hauteur de 5 000 euros - Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY